

Après :

Éteindre les foyers résiduels



RISQUE INDUSTRIEL

Notre commune n'est pas soumise à un risque industriel toutefois, en cas d'accident nucléaire ou de transport nucléaire, la distribution de cachet d'iode afin de protéger la population des effets radioactifs sur la glande thyroïde doit être organisée pour les moins de 60 ans (es plus âgés seraient moins impactés).

Distribution de comprimés d'iode

Outre les actions de mise à l'abri ou à l'évacuation, l'ingestion de comprimés d'iode constitue une action complémentaire de protection des populations. L'iode radioactif, s'il est respiré ou avalé, peut se fixer sur la thyroïde et augmenter le taux de cancer de cette glande. Ainsi, la prise d'un comprimé d'iode stable (non radioactif) peu de temps avant ou après les rejets d'iode radioactif sature la thyroïde en empêchant l'iode radioactif de s'y fixer.

Que doit faire la mairie

- * Recenser la population résidant sur la commune
- * Organiser l'information des habitants, la distribution des comprimés d'iode en mettant en place les moyens logistiques nécessaires sur la demande de l'ARS et de la Préfecture (qui dotera les communes pour les moins de 60 ans).

Que doit faire la population

La distribution de cachet doit se faire dans un temps limité

En période de prévention : 6 h avant l'accident

En période post accident : 3 h après l'exposition

Il est donc impératif que chacun soit informé de la nécessité de se rendre à la Mairie

Les élus se sont répartis les fonctions de « Directeur des Opérations de Secours » le « Secrétaire » le « Responsable Logistique », le « Responsable de la Population » et le « Responsable des Actions Communales » afin d'organiser au mieux cette opération.

Toutefois, il est nécessaire d'associer aux élus des volontaires de réserve de la Sécurité Civile qui sont des habitants de hameaux qui ont une liste de personnes à prévenir en cas de besoin. Il s'agit principalement d'avertir de cette mise en place des personnes soient isolées, soient fragilisées et qui ne peuvent être contactées par téléphone.

Comme pour tous les risques majeurs, il est vivement recommandé d'écouter les radio-locales qui émettront les alertes en priorité et suivre les consignes de sécurité qui seront diffusées.

Où s'informer :

Mairie : 04 73 85 04 51

Préfecture : 04 73 98 63 63

Pompiers : 18 ou 112 SAMU : 15

Météo France : 08 99 71 02 63

SDIS : 04 73 98 15 18

DDT : 04 73 43 16 00

Sites Internet

www.prim.net

www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr

www.puy-de-dome.pref.gouv.fr

<http://risques.auvergne.pref.gouv.fr>

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

www.sisfrance.net

www.météofrance.fr

Radio :

France Bleue Pays d'Auvergne : 102.5 M

COMMUNE DU QUARTIER



DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

(DICRIM)



Mesdames, Messieurs,

La sécurité des habitants du Quartier est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par les services publics.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la mairie les dossiers d'information approfondis ainsi que les plans correspondants.

Je vous souhaite une bonne lecture

Votre Maire



RISQUE SISMIQUE

Que doit faire la population

Avant

- * Connaître les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.
- * Fixer les appareils et meubles lourds
- * Repérer un endroit pour se mettre à l'abri.

Pendant

Si on se trouve à l'intérieur de locaux :

- * s'éloigner des fenêtres
- * Se mettre à l'abri près d'un mur ou d'une colonne porteuse

Si on se trouve à l'extérieur de locaux :

- * s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques...) à défaut, s'abriter sous un porche.

Si on est en voiture

- * s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

Après

- * Ne pas encombrer les lignes téléphoniques
- * Couper l'eau, le gaz et l'électricité. En cas de fuite de gaz, aérer et prévenir les secours
- * Ne pas fumer, ni allumer



RISQUE DE CANICULE

Que doit faire la population

- * Se mouiller la peau plusieurs fois par jour avec un brumisateuse ou un gant de toilette tout en se ventilant, à l'aide d'un éventail
- * Prendre des douches fraîches plusieurs fois par jour
- * Disposer une serviette humide devant un ventilateur pour avoir de l'air frais

- * Eviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée et lors des sorties, rester à l'ombre, porter un chapeau et des vêtements clairs, amples et légers
- * Manger normalement en fractionnant les repas, boire environ **1,5 litre d'eau par jour** et ne pas consommer d'alcool
- * Maintenir son domicile à l'abri de la chaleur, les volets clos. Fermer les fenêtres tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur. Aérer le domicile en fin de journée, en provoquant des courants d'air.
- * Prendre des nouvelles de ses proches et notamment des personnes âgées !

En cas de canicule, l'église est ouverte en journée pour pouvoir bénéficier d'une température modérée

N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider



RISQUE DE TEMPETE

Que doit faire la population

Avis de tempête très violente

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.

Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.

La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.

Conseils de comportement

- * Dans la mesure du possible restez chez vous et mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales
- * Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous. Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- * En cas d'obligation de déplacement limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence les secteurs forestiers.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- * Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- * N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.



RISQUE DE FEU DE FORET

Que doit faire la population

Avant

- * Ne jamais allumer de feu en forêt
- * Repérer les chemins d'évacuation, les abris, débroussailler autour de la maison et les chemins d'accès privés
- * Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels ...)
- * Limiter l'accumulation des matières combustibles
- * Vérifier l'état des fermetures et de la toiture
- * Ne pas stationner devant les allées forestières.

Pendant :

- * Alerter les sapeurs-pompiers au 18 ou 112, si possible (lorsqu'il est naissant et sans se mettre en danger)
- * Rechercher un abri en fuyant dos au feu, respirer à travers un linge humide
- * En voiture, ne pas sortir, fermer les vitres et allumer les phares pour vous faire repérer
- * Ne jamais s'approcher à pied ou en voiture d'un feu en forêt
- * Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur)
- * S'enfermer dans un bâtiment : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri
- * Fermer et arroser volets, portes et fenêtres, occulter les aérations avec des linges humides